



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

La crise des réfugiés des années 1930 (4) : le mythe de la cinquième colonne

Baudouin Massart
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Juillet 2016

Les attentats commis en Europe en 2015 et 2016, revendiqués par l'État islamiste, ont renforcé les sentiments xénophobes et confortés les discours racistes des partis populistes et d'extrême droite. Les réfugiés sont souvent considérés comme des terroristes en puissance. Il en a été de même pour les réfugiés juifs qui fuyaient le régime nazi pendant les années 1930. Ces derniers étaient suspectés d'être des espions ennemis et de potentiels saboteurs en cas d'invasion de la Belgique. Persécutés dans le Troisième Reich, réfugiés et internés comme suspects en Belgique – puis en France pour certains –, ils ont été déportés pour la plupart à Auschwitz.

Assimiler tous les réfugiés à des terroristes est en passe de devenir une mode dans la « fachosphère », comme l'a démontré Robin Cornet, journaliste à la RTBF en septembre 2015¹. Et peu importe si les informations publiées sont fausses, incomplètes ou biaisées, désormais une majorité d'Européens associe « crise des réfugiés » et « menace terroriste »². Ce courant d'opinion conforte malheureusement de plus en plus les discours de l'extrême droite et des populistes.

Le fait que plusieurs terroristes aient été en possession de passeport de réfugiés – syriens le plus souvent – contribue bien entendu à la psychose. C'était d'ailleurs le cas pour l'un des terroristes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et de deux autres pour les attentats de juillet 2016 en Allemagne.

Dans sa campagne de sensibilisation « C'est des préjugés qu'il faut avoir peur, pas des réfugiés ni des étrangers »³, le Ciré pointe ce danger de condamner le plus grand nombre à cause de quelques-uns. C'est oublier un peu vite que l'immense majorité des réfugiés ont justement fui la guerre et le terrorisme qui frappent leurs pays.



¹ Réfugiés : la guerre de l'info de la « fachosphère », publié le 10 septembre 2015,

RTBF.be https://www.rtb.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail_refugies-la-fachosphere-dans-une-guerre-de-l-info?id=9076152 (consulté le 26 juillet 2016).

² Une majorité d'Européens associe réfugiés et risque terroriste, in *La Libre*, 12 juillet 2016, <http://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/une-majorite-d-europeens-associe-refugies-et-risque-terroriste-57849ec535705dcbd6fd8551>

³ Site du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) – Préjugé #9 : « Parmi les réfugiés, il y a des terroristes et des criminels » <https://cire.be/sensibilisation/campagnes/prefugies/prejuge-9-parmi-les-refugies-il-y-a-certainement-des-terroristes> (consulté le 26 juillet 2016)

Tout comme, dans les années 1930, les réfugiés allemands et autrichiens – juifs ou opposants politiques au régime hitlérien – ont fui l'oppression et les persécutions nazies. Ils n'en ont pas moins été considérés comme potentiellement dangereux et assimilés à des ennemis prêts à frapper la Belgique dans le dos.

Aux origines de la cinquième colonne

Plus les risques de guerre se précisaient au cours des années 1930, plus les réfugiés étaient suspectés d'appartenir à une hypothétique « cinquième colonne ». Le terme est apparu au début de la Guerre d'Espagne (1936-1939). En juillet 1936, alors que quatre colonnes armées nationalistes convergeaient vers Madrid, leur radio a annoncé qu'une « cinquième colonne » avait infiltré les rangs républicains. L'objectif était de désorganiser les Républicains en faisant régner la suspicion. L'utilisation de commandos allemands infiltrés au cours de la campagne de Pologne en 1939 n'a fait que renforcer le mythe de la cinquième colonne.

Il fut encore utilisé à la veille de la Seconde Guerre mondiale et au cours de l'invasion de 1940 pour reporter sur d'autres la responsabilité de la défaite. Il est piquant de constater que le terme est encore utilisé aujourd'hui par certains élus, tel Christian Estrosi – l'ancien maire de Nice –, qui parle de « cinquième colonne islamiste » pour désigner les terroristes⁴.

Les réfugiés suspects

Très tôt, la Sûreté publique belge passera au crible les réfugiés en provenance du Reich nazi, entre autres au travers de la Commission interministérielle pour les Réfugiés allemands. Et il arrive effectivement que de rares suspects fassent partie des réfugiés. Ainsi, la Sûreté identifie un magistrat qui a dû quitter l'Allemagne en 1934, mais qui s'avère après enquête en bons termes avec la colonie allemande proche du régime hitlérien à Bruxelles⁵. Bien qu'il s'agisse d'un cas isolé, il suffit parfois pour justifier la suspicion à l'égard des réfugiés, d'autant que toute personne d'origine allemande était encore un envahisseur vingt ans plus tôt.

C'est surtout au cours de l'été 1939 que la suspicion à l'égard des réfugiés s'intensifie, à mesure que la tension internationale monte. La Belgique adopte une politique migratoire plus ferme, qui se durcit en septembre avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne. Les associations juives invitent les réfugiés à se faire le plus discrets possible et à cacher leur origine allemande. Une brochure est publiée et, au 25-27 de la rue Roger Van der Weyden à Bruxelles – où se trouve le siège du CAAVAA –, des recommandations sont inscrites sur un mur :

⁴ D'où vient l'expression « cinquième colonne » employée par Estrosi ? in *Le Figaro*, 27 avril 2015
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/04/27/01016-20150427ARTFIG00143-d-o-vient-l-expression-cinquieme-colonne-employee-par-estrosi.php> (consulté le 27 juillet 2016)

⁵ Betty Garfinkels, *Belgique, terre d'accueil. Problème du réfugié 1933-1940*, Bruxelles, Labor, 1974, p. 42-43.

« Réfugiés ! Méritez l'hospitalité qui vous est accordée en Belgique ! Conduisez-vous toujours de manière exemplaire ! Respectez les usages du pays. Ne vous faites pas remarquer. Évitez de parler à haute voix dans les rues et endroits publics. Exercez vous-mêmes la discipline. Il s'agit de votre propre intérêt⁶. » Bien qu'ennemis ou victimes du régime nazi, les réfugiés originaires du Reich n'échappent pas à la xénophobie ambiante.



© Fondation Auschwitz/Baudouin Massart

Identifier l'ennemi pour mieux l'arrêter

Pour mieux mesurer le « danger », la Belgique va procéder à un recensement des étrangers sur son territoire. De celui-ci, il ressort qu'au 15 septembre 1939 22 414 Allemands et apatrides d'origine allemande – Juifs dans leur grande majorité – y résident. La mise sur pied de guerre pousse à renforcer la police des étrangers. Le 28 septembre 1939, un arrêté-loi va permettre de révoquer tous les permis de séjour et d'interner ou d'expulser tout étranger en séjour illégal « ou dont la présence est jugée nuisible pour la sécurité ou l'économie du pays. »⁷

Depuis septembre, la population belge redoute une invasion allemande, encore plus après la défaite de la Pologne. L'État-major général de l'armée rappelle le rôle des espions allemands et des complicités intérieures lors de la campagne de Pologne. L'Armée s'inquiète de la présence sur ses arrières de milliers de ressortissants ennemis et réclame des mesures draconiennes. En octobre, l'État-major général suggère l'aménagement du camp militaire de la forêt d'Houthulst (au nord d'Ypres) pour y interner – en cas d'attaque – jusqu'à 6 400 étrangers appartenant aux nations ennemies, en particulier ceux qui résident dans des zones de défense et qui pourraient « servir l'ennemi, soit en l'informant, soit en sabotant certains ouvrages ou certaines opérations de défense »⁸. Le 7 décembre, le chef de l'État-major déclare que « tout étranger – juif ou non – [...] doit être considéré comme un individu hautement suspect. »

Le spectre de la cinquième colonne plane sur le sort des réfugiés allemands. Les internements d'illégaux augmentent et les conditions dans les camps d'internement se durcissent. Les mesures en vue de lister, d'interner et d'expulser les étrangers suspects se multiplient. Et ce même s'ils ne sont pas assimilés à des espions à la solde de l'ennemi : « L'argument sécuritaire n'est pas que les Juifs soient par nature des espions, mais bien que parmi les réfugiés juifs peuvent très facilement se glisser des espions⁹. » Notons que cet argument a également été repris par le Premier ministre français Manuel Valls, le

⁶ <http://marolles-jewishmemories.net/fr/le-comite-dassistance-aux-refugiés-juifs/> (consulté le 29 juillet 2016)

⁷ Emmanuel Debruyne, « Réfugiés et étrangers dans un pays sur pied de guerre (septembre 1939 - mai 1940) », in *La Belgique docile*, Bruxelles, Luc Pire, 2007, p. 128.

⁸ *Ibid.*, p. 134-136.

⁹ *Ibid.*, p. 140-141.

19 novembre 2015, pour qui certains terroristes « ont profité de la crise des réfugiés [...] pour se glisser en France. » Quoi qu'il en soit, l'argument a pu servir pour restreindre l'arrivée de réfugiés juifs sur le territoire belge perçus comme dangereux jusque dans les plus hautes sphères de l'État. Le 23 janvier 1940, dans une lettre au Premier ministre Hubert Pierlot, le roi Léopold III assimile « la plupart » des « 30 000 (...) israélites entrés frauduleusement en territoire belge » à des « agents d'une propagande subversive ». Et le climat de suspicion ne cesse de croître, en particulier après l'invasion de la Norvège en avril, compte tenu du rôle joué par les partisans du leader norvégien d'extrême droite Quisling.

Les internements de mai 1940

Au cours de l'invasion de mai 1940, la Belgique va interner – par précaution – les ressortissants ennemis sur son territoire : la plupart sont des réfugiés juifs d'Allemagne et d'autres pays annexés par le Troisième Reich (Autriche, Tchécoslovaquie...). Invités à se rendre à la Maison Communale, les « suspects » s'y présentent spontanément. À Bruxelles, ils sont pris en charge par la police et regroupés dans des écoles, des cours de commissariats, à la prison de Saint-Gilles, au parc de Wolvendael à Uccle, au Cirque royal, dans des casernes à Etterbeek, ou encore dans l'actuel Petit-Château...



À partir du 12 mai, les réfugiés sont évacués en train vers la France en même temps que d'autres suspects. Les conditions de voyage sont inhumaines : les wagons sont surpeuplés, l'hygiène quasi inexistante. Les évacués vivent

dans l'incertitude, sans connaître le sort qui leur sera réservé à l'arrivée. Ils subissent aussi des maltraitances de la part des soldats qui les escortent, quand certains ne les rançonnent pas. À chaque halte du convoi, ils sont menacés par les populations qui les soupçonnent d'appartenir à une « cinquième colonne »¹⁰.

¹⁰ Jules Gérard-Libois et José Gotovitch, *L'An 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971, p. 114-115.

Conclusion

Beaucoup de réfugiés juifs qui ont quitté la Belgique, volontairement ou forcés, finiront dans les camps d'internement du sud de la France. Pendant deux ans, ils y vivront dans des conditions de vie déplorables. Au début de l'été 1942, ils sont regroupés comme tous les autres Juifs présents dans ces camps pour être transférés à Drancy, conformément à l'accord passé entre le gouvernement français de Vichy et l'Allemagne. Parmi les 5 835 Juifs de Belgique partis de France pour Auschwitz, la plupart internés dans les camps du Midi, 1 574 d'entre eux avaient été arrêtés le 10 mai en Belgique pour être évacués vers la France. Seuls 70 survivront¹¹. Difficile de voir dans ces victimes de la Shoah de dangereux espions et saboteurs susceptibles de nuire à la Belgique.

De quoi laisser sceptique par rapport à l'avenir des réfugiés syriens renvoyés par les pays de l'Union européenne vers la Turquie. D'autant plus que, selon Amnesty International, le pays expulserait chaque jour des réfugiés vers la Syrie : « Les autorités rassemblent des centaines de Syriens, hommes, femmes et enfants. Les familles sont parfois séparées. Les réfugiés sont mis à bord de bus et reconduits à la frontière syrienne. Là, ils sont pris en charge par une milice locale. »¹²



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

¹¹ Emmanuel Debruyne, *op. cit.*, p. 260-261.

¹² « La Turquie expulse de force des réfugiés syriens, dénonce Amnesty », publié sur le site de *RTBF Info*, 1^{er} avril 2016, https://www.rtb.be/info/dossier/la-syrie-entre-contestation-et-repression/detail_la-turquie-expulse-de-force-des-refugies-syriens-denonce-amnesty?id=9257594 (consulté le 29 juillet 2016)